



➤ Définition

- **Addiction** : Etat de dépendance ou de perte de liberté vis-à-vis d'une substance ou d'une activité.

Par exemple :

Substances licites : médicaments (psychotropes), alcool, tabac

Substances illicites : stupéfiants (cannabis, cocaïne, ecstasy...)

Activités : jeux, travail (workaholisme), internet, téléphone, sexe, nourriture...

➤ Comportements

- **Usage** :

Consommation occasionnelle ou régulière qui n'entraîne pas de problèmes de santé ou d'autres dommages à court terme.

- **Usage nocif** :

Consommation répétée entraînant des complications

- **Dépendance** :

Besoin incontrôlable avec perte de la liberté de gérer sa consommation.

Toutes les addictions peuvent avoir des répercussions sur l'état physique, psychologique, familial, social et professionnel.

➤ Consommations les plus fréquentes

➔ Alcool

www.alcoolinfoservice.fr

- **Prise de risques**

La présence de salarié en état d'ébriété perturbe l'activité de l'entreprise et est générateur d'accidents du travail.

10 à 20 % des accidents du travail sont dus à l'alcool

45 % des accidents mortels

https://www.aismt-30.fr/files/publications/121314_AISMT_FICHE_Alcool.pdf

➔ Tabac

Le tabagisme est une des addictions les plus fréquentes. Au travail, c'est un facteur aggravant de pathologies graves. Par exemple en cas d'association avec l'amiante, il multiplie par 50 le risque de cancer broncho pulmonaire.

La moitié des décès liés au tabac se situe entre 35 et 69 ans

https://www.aismt-30.fr/files/publications/121313_AISMT_FICHE_Tabac.pdf

Consommations les plus fréquentes

→ Stupéfiants

Toutes les entreprises peuvent être concernées par le cannabis, c'est le stupéfiant le plus consommé.

C'est un produit banalisé mais **il n'est pas sans danger**.

● Risques :

- Accidents
- Baisse de la vigilance
- Sous estimation du risque
- Diminution des compétences
- Risques psychiatriques graves

→ Médicaments

Attention, certains médicaments peuvent perturber la vigilance.

● Exemples :

- Anxiolytiques
- Antidépresseurs
- Somnifères



Soyez prudent
Ne pas conduire sans avoir lu la notice



Soyez très prudent
Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé



Attention danger : ne pas conduire
Pour la reprise de la conduite, demander l'avis d'un médecin

15 à 20 % des accidents du travail ont pour origine le cannabis, l'alcool ou les médicaments

Le dépistage existe. Il peut être réalisé sous certaines conditions, dans les métiers à risque (postes de sécurité).



Quelles solutions ?

- **Sevrage** : Le sevrage est l'arrêt, brutal ou progressif, chez un individu dépendant, de substances psychoactives (drogues, certains médicaments). Il a pour objectif de libérer l'organisme du besoin de la substance. Il entraîne souvent un état de manque qui se traduit par des symptômes physiques (accélération du pouls, de la fréquence respiratoire...) : c'est le syndrome de sevrage.

Le sevrage doit être accompagné par un médecin.

Différentes aides peuvent vous être proposées

Exemples :

- Substituts
- Autre traitement médicamenteux
- TCC (Thérapie Comportementale et Cognitive)...

Où en êtes-vous avec votre consommation d'alcool ou de cannabis ?

1. Avez-vous déjà senti le besoin de diminuer votre consommation de boissons alcoolisées (ou de cannabis) ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
2. Votre entourage vous a-t-il déjà fait des remarques au sujet de votre consommation ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
3. Avez-vous déjà eu l'impression que vous buviez trop (ou que vous fumiez trop de cannabis ?)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
4. Avez-vous déjà eu besoin d'Alcool (ou de cannabis) dès le matin pour vous sentir en forme ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

En considérant que **1 oui = 1 point**, un score supérieur ou égal à 2, c'est à dire au moins deux réponses positives au test, témoigne de l'existence très probable de problèmes liés à une consommation excessive d'alcool ou de cannabis.

Test DETA/CAGE

https://www.aismt-30.fr/files/publications/031907_AISMT_FICHE_Medicaments-conduite.pdf

https://www.aismt-30.fr/files/publications/091909_AISMT_FICHE_cannabis.pdf



aismt

association interprofessionnelle de santé et de médecine du travail